

**CAMPAGNE DE RECONSTITUTION DES FONDS DU
PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION**

BRUXELLES, 26 juin2014

**ANNONCE DE CONTRIBUTIONS DE LA REPUBLIQUE DU
NIGER**

**FAITE PAR MADAME ALI MARIAMA ELHADJI IBRAHIM :
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE
L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES
NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE**

Considérant le caractère hautement prioritaire de l'éducation pour le développement économique, social et culturel de mon pays, le Niger, le Président de la République, *SEM Issoufou MAHAMADOU s'est engagé, dans son programme pour la renaissance du Niger, à garantir une éducation équitable de qualité, gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans à tous les enfants nigériens et de consacrer 25% du budget de l'état à l'éducation.* Pour traduire en actes cette orientation des plus hautes autorités du pays, le Gouvernement du Niger prend les engagements ci-après pour la période 2015-2018 :

1. SUR LE FINANCEMENT

Le Niger s'engage à faire de l'amélioration de qualité de l'éducation sa priorité. Pour ce faire, nous maintiendrons le niveau actuel de **25% de la part du budget** accordée au secteur de l'éducation et cette allocation atteindra les 27% en 2018. Au moins 50% des dépenses d'éducation sont consacrées à l'éducation de base et il est prévu de les maintenir à ce niveau.

2. SUR LA QUALITE ET L'EQUITE

La vision du ministère est de donner une éducation gratuite de qualité à tous les enfants du Niger quelque soit leur sexe, leur statut social, leur zone d'habitation, particulièrement aux enfants les plus marginalisés. Pour ce qui est des enfants en situation de handicap, le Niger a opté pour une éducation inclusive pour une meilleure intégration sociale de ces enfants.

Nous nous engageons à scolariser tous les enfants (en particulier les filles) vivant en zones nomades et à habitats dispersés, ce qui nous permettra de porter l'indice de parité TBS filles-TBS garçons de 0,83 en 2013 à 0,93 à l'horizon 2018.

3. SUR LES DONNEES STATISTIQUES

Nous disposons d'un système d'information statistique très performant qui nous permet de produire chaque année, à temps un annuaire statistique qui est publié sur le site Web du ministère et de l'UNESCO à travers un formulaire que la direction des statistiques remplit en ligne.

Le Niger s'engage à maintenir ce partenariat avec l'ISU et à améliorer la qualité de la production statistique en la complétant par des analyses complémentaires relatives à l'équité et au financement.

Une nouvelle ligne budgétaire a été créée afin d'assurer, une évaluation régulière des acquis scolaires, et le développement d'un dispositif national et décentralisé d'évaluation des apprentissages basé sur le contrôle continu. Le Niger est actuellement engagé dans une grande réforme du système traditionnel d'évaluation et la mise en place d'un nouveau curriculum qui est actuellement en expérimentation. Toutes choses qui contribueront à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Le Niger s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires pour systématiser ces évaluations formatives qui intègrent la lecture précoce dès les trois premières années du cycle primaire.

Pour renforcer la gestion décentralisée et transparente des écoles, des comités de gestion décentralisée ont été mis en place de manière démocratique et des subventions sont accordées aux écoles pour l'amélioration de la qualité des apprentissages. En plus le dialogue politique à travers la tenue régulière des revues sectorielles pour apprécier les résultats avec tous les partenaires de l'école.